



Comme suite au **renouvellement**
des baux de chasse à compter du
02 février 2024, tous les
propriétaires fonciers concernés par
le **versement du produit de la**
chasse sont invités à déposer leur
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
à la mairie ou à l'envoyer par mail
à l'adresse suivante :
secretariat@saales.fr
avant le 15 décembre 2024